



VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS

SAISON 2025-2026 (du 10 septembre 2025 au 24 juin 2026)

ACTIVITES	COCHER L'ACTIVITE CHOSIE	LIEU	QUAND	TARIFS MARTINEROIS pour l'année	TARIFS NON MARTINEROIS pour l'année
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 4/5 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 15h30 à 17h (Sorties patinoire 14h à 17h, les 07/01, 21/01, 4/02, 4/03. Attention : Pas d'activités les 14/01, 28/01, 25/02, 11/03)		
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 6/8 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 13h30 à 15h30 (Sorties patinoire 14h à 17h, les 14/01, 28/01, 25/02, 11/03. Attention : Pas d'activités les 07/01, 21/01, 4/02, 4/03)		
ESCALADE 4/5 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 15h30 à 17h	- QF<300 : 16 €	
ESCALADE 6/8ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 14h à 15h30	- QF 301 à 599 : 16 € à 24,42 €	69,50 €
		Gymnase Jean Pierre Boy	Mercredi 15h30 à 17h	- QF 601 à 1599 : 24,44 € à 50,23 € - QF 1600 à 2199: 50,26 € à 52,50€ - QF>2200 : 52,50 €	
ESCALADE 9/14 ans		Gymnase Jean Pierre Boy	Mercredi 14h à 15h30		
ESCALADE 14/17 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 17h à 18h30		
NATATION 6/8 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h		
			Mercredi 15h à 16h	- QF<300 : 42 €	
NATATION 9/11 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h	- QF 301 à 599 : 42 € à 65,11 €	185,00 €
			Mercredi 15h à 16h	- QF 601 à 1599 : 65,18 € à 134,02 €	
			Mercredi 16h à 17h	- QF 1600 à 2199 :134,03€ à 140,50€ - QF>2200 : 140,50€	
NATATION 12/14 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 16h à 17h		
APPN 10/14 ans (escalade, randonnée, via ferrata, orientation , vélo, activités nautiques)		Gymnase Voltaire	Mercredi 13h30 à 17h30 (du 10/09 au 17/12/2025 et du 18/03 au 24/06/2026)	- QF<300 : 53€ - QF 301 à 599 : 53 € à 81,38 € - QF 601 à 1599 : 81,47 € à 167,52 € - QF 1600 à 2199 :167,53 € à 175,50 € - QF>2200 : 175,50€	231,50 €
GLISSE ski alpin 9/14 ans		Départ bus au Gymnase Colette Besson	7 mercredis de 12h45 à 18h15 (7/01, 14/01, 21/01, 28/01, 4/02, 25/02, 4/03/2026)	- QF<300 : 30,38 € - QF 301 à 599 : 30,38 € à 50,48 € - QF 601 à 1599 : 50,62 € à 182,96 € - QF 1600 à 2199 :182,97 € à 191,59 € - QF>2200 : 191,59 €	203,00 €



VILLE DE SAINT-MARTIN-D' HERES
Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS

SAISON 2025-2026 (du 10 septembre 2025 au 24 juin 2026)

Je soussigné(e) : père mère tuteur (rayer la mention inutile)

NOM (majuscules) : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville.....

Téléphone (1) :Téléphone (2) :.....

Mail :

Je déclare

- Etre investi(e) vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/Mr.....
- Etre l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage :

- A prévenir le service Accueil Familles de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence :

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Téléphone :

J'inscris l'enfant :

NOM (majuscules) :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2025/2026 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps : oui non

Je l'autorise :

- A participer aux activités sportives de l'EMS enfant.
- Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
- Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
- Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.
- J'autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul.
- Je comprends que je dois renseigner le document « contrat unique » si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.
- Je comprends que toute inscription sera définitive.

► Pour une inscription pour un enfant n'ayant jamais eu d'inscription à une prestation municipales (restauration, centre de loisirs, crèche, activités sportives...), veuillez vous munir aussi de :
- un justificatif de domicile, la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant et le livret de famille.

► Attention : renseigner obligatoirement le document « contrat unique » pour tous les enfants n'étant pas inscrits à la restauration scolaire et/ou à l'accueil de loisirs et/ou au péri scolaire sur l'année scolaire 2025-2026. Ce document est disponible au service Accueil familles.

A Saint-Martin-d'Hères, le

Signature du(es) parent(s) :